

COLLOQUE

Le Lawfare et les instrumentalisation sectorielles du droit international

Judi 5 octobre 2023

Campus Trotabas (Nice)
Amphithéâtre Bonnacarrère
Université Côte d'Azur (Faculté de droit et science politique)

8h45 - Accueil des participants

9h - Mots d'accueil

Jeanick Brisswalter, Président d'Université Côte d'Azur
Sylvain Antoniotti, Vice-président IDEX

9h20 - Introduction générale : dialogue(s) disciplinaire(s)

- Le lawfare : un outil descriptif utile pour saisir les instrumentalisation contemporaines du droit international ? **Julien Ancelin**, maître de conférences en droit public, Université Côte d'Azur, LADIE
- Le lawfare : un concept (in)opérant pour saisir les tendances des relations internationales contemporaines ? **Adrien Schu**, maître de conférences en science politique, président de l'AEGES, Université de Bordeaux

10h - Première table-ronde : Le lawfare : le droit international comme moyen de combat dans les situations de conflits armés ou de menaces de conflit armé

Sous la présidence de **Jean-Christophe Martin**, professeur de droit public,
directeur de l'IdPD, Université Côte d'Azur

- L'argument du droit international dans le conflit israélo-palestinien, **Amélie Férey**, docteure en science politique, Institut Français des Relations Internationales [à distance]

10h30 - Pause

- Qu'est-ce qu'une instrumentalisation du droit international ? L'exemple de la situation en mer de Chine méridionale, **Charles-Emmanuel Detry**, ATER en droit public, Université Paris II Panthéon-Assas
- L'utilisation stratégique du droit des armes dans le contexte de la guerre en Ukraine, **Anne Millet-Devalle**, professeure de droit public, directrice du LADIE, Université Côte d'Azur

- L'instrumentalisation du droit international par la Fédération de Russie dans le contexte de la guerre en Ukraine, **Jean-Emmanuel Perrin**, *Commissaire en chef de première classe, Etat major de la Marine nationale* [à distance]
- L'instrumentalisation et l'abus du droit à l'auto-détermination dans la pratique politique contemporaine, **Władysław Czapliński**, professeur de droit public, *Institute of law studies, Polish Academy of science of Warsaw*

12h45 - Déjeuner

14h15 - Reprise des travaux. Deuxième table-ronde : Le lawfare : le droit international comme instrument stratégique en dehors des situations de conflit armé

Sous la présidence de **Anne Millet-Devalle**, *professeure de droit public, directrice du LADIE, Université Côte d'Azur*

- L'utilisation stratégique du droit des espaces internationaux, **Thomas Leclerc**, *maître de conférences en droit public, Université de Bretagne Occidentale*
- L'utilisation stratégique du droit international dans le contexte migratoire,
- **Anne-Marie Tournepiche**, *professeure de droit public, Université de Bordeaux*
- L'utilisation stratégique du droit de l'environnement, **Adrien Estève**, *docteur en science politique, chercheur au Centre de Recherches Internationales de SciencesPo Paris, résident à l'Institut de recherche stratégiques de l'école militaire*
- L'utilisation stratégique des juridictions internationales en matière répressive,
- **Muriel Ubéda-Saillard**, *professeure de droit public, Université de Lille*

16h15- Pause

16h30 - Troisième table-ronde : Répondre au lawfare : les politiques d'influence comme stratégie de promotion du droit international ?

Sous la présidence de **Muriel Ubéda-Saillard**, *professeure de droit public, Université de Lille (à confirmer)*

- La stratégie d'influence par le droit portée par la France, **Sandrine Barbier**, *Direction des Affaires juridiques, ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères*
- L'approche stratégique du lawfare, **Matthieu Kusza** et **Elena Diez-Mautuit**, *Direction des affaires internationales, stratégiques et technologiques, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale*
- La promotion académique du droit international, **Emmanuel Decaux**, *professeur de droit public, Université Paris Panthéon-Assas*

18h00 – Fin des travaux